QUO VADIS ?

Rapport annuel 2005

Direction générale Victimes de la Guerre

.be

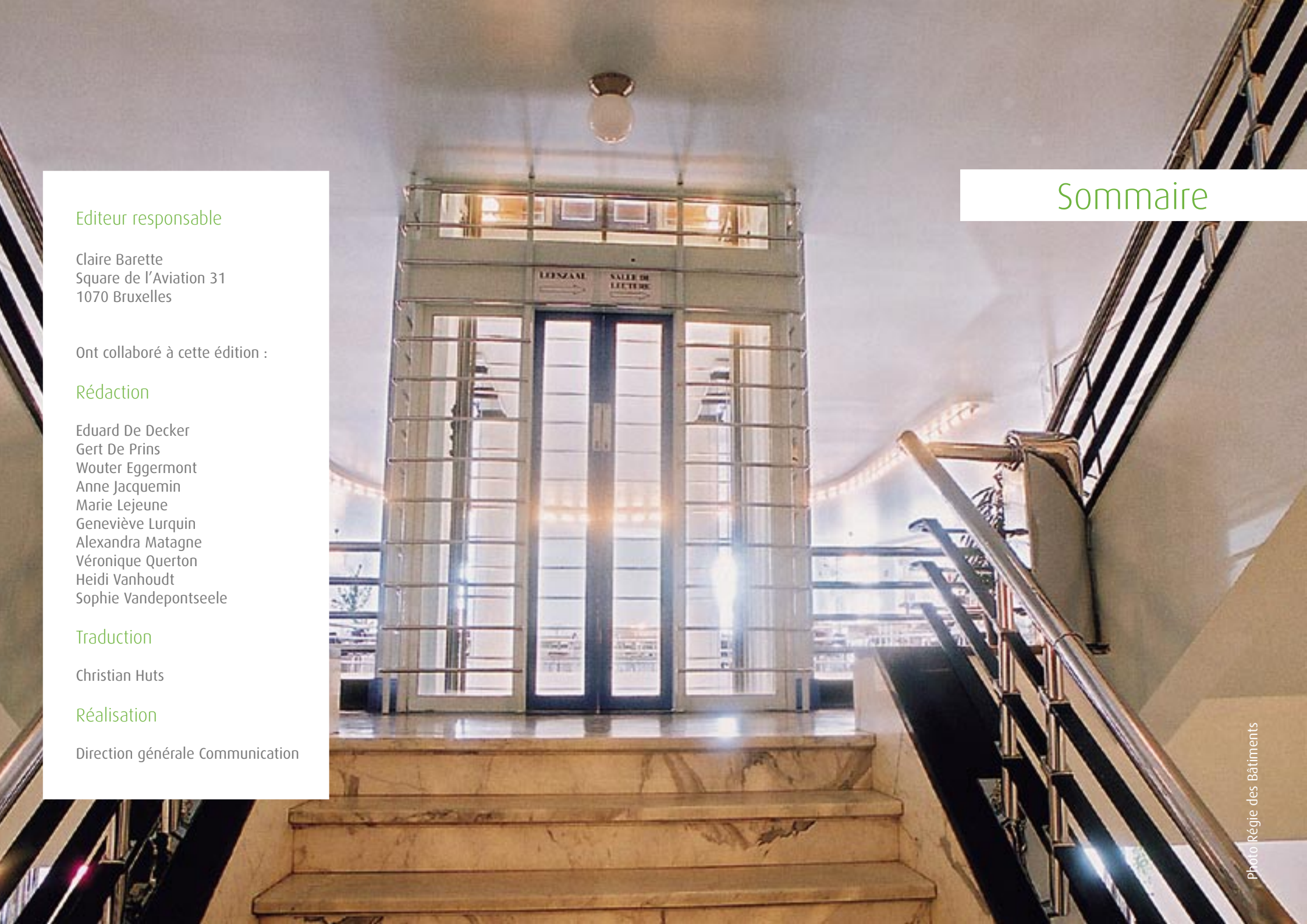

Photo Régie des Bâtiments

Sommaire

Editeur responsable

Claire Barette
Square de l'Aviation 31
1070 Bruxelles

Ont collaboré à cette édition :

Rédaction

Eduard De Decker
Gert De Prins
Wouter Eggermont
Anne Jacquemin
Marie Lejeune
Geneviève Lurquin
Alexandra Matagne
Véronique Querton
Heidi Vanhoudt
Sophie Vandepontseele

Traduction

Christian Huts

Réalisation

Direction générale Communication

Rapport Annuel 2005
Direction générale Victimes de la Guerre

Avant-propos 4

Le Service des Victimes de la Guerre QUO VADIS ? 5

1. Objectifs et activités 6

1.1 Le staff 6

1.1.1 Mission 6
1.1.2 Activités générales du service 6
1.1.3 Le personnel 7
1.1.4 Performance du Service des Victimes de la Guerre 7
1.1.5 Tutelle sur l'Institut des Vétérans – Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre (IV-INIG) 8

1.2 Les statuts de reconnaissance nationale 8

1.3 Les rentes 9

1.4 Les pensions 9

1.5 Les archives et la documentation 10

1.6 L'ordonnancement 11

2. Le budget 14

3. Les événements de l'année 2005 15

3.1 Les Journées du Patrimoine 15
3.2 Visite d'une délégation de la République Démocratique du Congo 15
3.3 Reportage sur le bâtiment à l'émission "Forts en tête" 16
3.4 Journée thématique "mes ancêtres pendant la guerre" 16
3.5 Présentation du service au CEGES 16

4. Les projets 17

4.1 Les projets de bases de données 17

4.1.1 Victory 17
4.1.2 Les dossiers personnels "SDR" 17
4.1.3 Le Mémorial de la répression nazie 18

4.2 Les projets documentaires 18

4.2.1 Le fichier de la déportation et de la persécution des Juifs et des Tziganes de Belgique 18
4.2.2 Le fichier "Drancy" 19
4.2.3 Le fichier "matières" 19

4.3 Les projets de conservation

4.3.1 Le fonds "Croix-Rouge" 19
4.3.2 Les dossiers d'invalides civils de la guerre 1914-1918 19
4.3.3 Les dossiers individuels de la Citadelle de Huy 20
4.3.4 Les Personalakten 20

4.4 Le 60ème anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz et la rénovation du pavillon belge à Auschwitz 20

4.5 Le statut d'invalide civil de la guerre 1940-1945 20

5. La communication 21

5.1 Les articles de journaux 21

5.1.1 Le Mémorial de la répression nazie 21
5.1.2 Le musée de la Citadelle de Huy 21

5.2 Le Zoom 21

5.3 Le site internet 21

5.4 Le rapport annuel 2004 22

Contact 23

Adresses utiles 23

Abréviations 24

Glossaire 25

Avant-propos

Mesdames,
Messieurs,

Nous sommes de nouveau heureux de vous présenter un rapport annuel sous le titre “Quo vadis”.
D’après les échos qui nous sont parvenus, la publication de notre premier rapport annuel 2004 intitulé “Solidarité et Perspectives” a répondu à un grand besoin d’informations en la matière.
Les nombreuses lettres positives reçues après sa publication, nous ont encouragés à poursuivre dans cette voie.

Au cours de l’année 2005, nous avons surtout mis en place les structures des projets que nous avons à cœur de réaliser dans les mois et années à venir.
Certains de ces projets, comme la réouverture des statuts de reconnaissance nationale, ont pour but de soutenir toujours davantage les victimes de la guerre, et d’autres, comme les projets de bases de données et les projets documentaires, de préserver et d’augmenter l’accessibilité des documents conservés dans le Service.
Beaucoup de défis nous attendent, collectivement et individuellement. Face à l’inconnu, nous devrons, comme toujours, nous concentrer sur notre raison d’être en tant qu’organisation : le meilleur service au public.
Tous ensemble, nous continuerons à nous assurer que les victimes de la guerre demeurent au centre de nos préoccupations.
Nos autorités demeurant résolues à améliorer la qualité de la vie des victimes de la guerre et à entretenir la mémoire de ces évènements historiques, nous sommes persuadés qu’elles continueront à appuyer nos efforts.

Le Coordinateur,

Claire Barette

Le Service des Victimes de la Guerre QUO VADIS ?

La mission première du Service est toujours de traiter les demandes des particuliers, que ce soit de statut de reconnaissance nationale, de rente ou de pension d'invalidité. Mais nous sommes forcés d'admettre que cette mission, vu l'âge de plus en plus élevé de notre public, arrive maintenant à son terme. Chiffres à l'appui, l'année 2005 confirme effectivement cette tendance à la baisse des activités traditionnelles.

Le Service n'a-t-il donc plus aucun avenir ? Pas du tout !

- Preuve en est, la nouvelle loi portant réouverture des délais pour tous les statuts de reconnaissance nationale qui a été promulguée le 16 janvier 2006 et sera exécutée au cours de l'année 2006.

- Preuve également la préparation au cours de l'année 2005 du nouveau statut de reconnaissance nationale en faveur des invalides civils de la guerre.

- Preuves enfin, les 33.711 pensions et rentes qui sont encore payées à l'heure actuelle.

Notre organisation se doit donc de rester disponible et d'offrir les meilleurs services à ces quelques 33.000 victimes de la guerre.

Mais puisque malheureusement le nombre de victimes diminue d'année en année, le Service, confiant en sa capacité à se renouveler, a entamé depuis quelques années une lente reconversion motivée par la prise de conscience de la valeur de ses archives et de la nécessité de les sauvegarder car elles font partie du patrimoine de la nation.
Dans cette optique, la préservation de nos documents est devenue, comme vous le constaterez tout au long de ce rapport, l'une de nos missions principales. Ces nouvelles tâches exigeaient de nouvelles compétences : d'où la politique, suivie depuis quelques années déjà, mais accentuée encore en 2005, d'engager des historiens.
Une équipe de cinq licenciés en Histoire est actuellement à l'œuvre pour mener à bien tous nos projets.

Le Service s'orientant dès lors de plus en plus vers le public, il était nécessaire qu'il s'investisse dans le développement de la communication externe, afin de rendre l'information plus accessible et plus transparente. L'année 2005 fut féconde à cet égard[1].

Il ne s'agit donc pas d'assurer coûte que coûte, et artificiellement, la survie du Service, mais bien d'une nouvelle jeunesse, dont les activités et projets, tels que décrits dans le présent rapport, sont le fruit.

[1] Voir le chapitre 5 consacré à la communication, page 21

1. Objectifs et activités

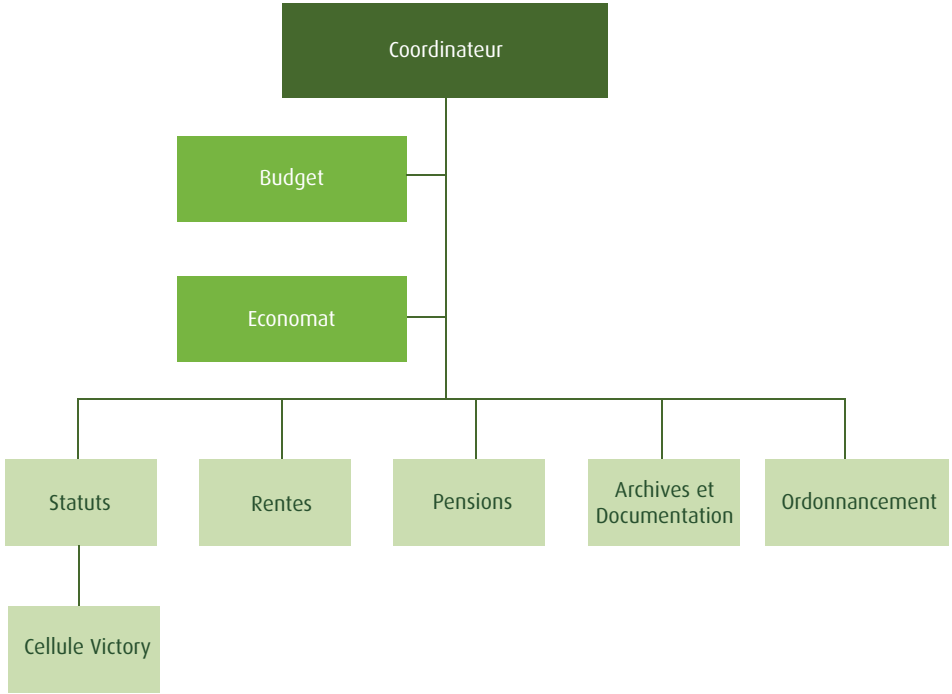

1.1 Le staff

1.1.1 Mission

Le service de staff assume à la fois la direction quotidienne du Service des Victimes de la Guerre (gestion du personnel, logistique, budget et coordination) et le rôle de soutien au Ministre de tutelle dans la préparation et l'exécution de la politique en matière de victimes de la guerre.

Citons seulement quelques chiffres

Ont été préparés en 2005 :

- 150 projets de réponses à des notes du Cabinet du Ministre de la Défense suite à des demandes d'interventions auprès du Ministre
- 8 réponses à des questions parlementaires
- 12 projets d'arrêtés royaux et ministériels
- 6 diplômes d'honneur de porte-drapeau en faveur des membres des associations patriotiques
- 67 états de remboursements des frais de déplacements des membres des Commissions d'Invalidité
- 2 mémoires en réponse concernant des recours en annulation devant le Conseil d'Etat

1.1.2 Activités générales du service

- Correspondance entrante : 5.195
- Correspondance sortante : 7.556
- Nombre de visiteurs : 1.100
- Nombre d'appels téléphoniques sur le numéro central : 3.300

1.1.3 Le personnel

Accueil de la salle de lecture - Photo SVG

L'effectif du personnel est resté stable en 2005.
Le nombre de postes était de 47, auxquels correspondaient 36,7 équivalents temps plein.
Une seule personne, de niveau D, admise à la retraite, a quitté le service en 2005.
Deux historiens (niveau A) ont pu être engagés dans la deuxième moitié de l'année pour assurer la gestion de la nouvelle salle de lecture et le démarrage du projet "Mémorial de la répression nazie"[2].

FORMATION

Au total, 67 jours de formation ont été suivis en 2005, dont la majorité furent les formations en langues et en bureautique.

1.1.4 Performance du Service des Victimes de la Guerre

BALANCED SCORECARD

Le Comité de Direction du 16 juillet 2004 a décidé d'instaurer une Balanced Scorecard (BSC) dans toutes les Directions générales et tous les services d'encadrement du SPF Sécurité sociale et d'utiliser à cet effet le progiciel Bizzscore comme outil informatique.
La Balanced Scorecard est un instrument de mesure des prestations. Cet outil permet à la direction d'assurer le suivi des objectifs opérationnels du Service et de signaler les risques liés à la réalisation de ces objectifs.
En 2005, un comité de pilotage BSC a été créé au sein de notre Service afin de mettre en œuvre ce projet, en collaboration avec un consultant externe du bureau Delta-i.

Ce comité a fixé, après mûre réflexion, quatre activités de base du Service des Victimes de la Guerre, à savoir :

1. la gestion, la conservation et la mise en valeur des archives
2. la prise de décisions relatives aux demandes en matière de statuts, de rentes et de pensions
3. la délivrance d'informations et de documents
4. la réalisation de projets transversaux afin d'améliorer la prestation de services

Pour chaque activité de base, des facteurs critiques de succès (FCS) ont ensuite été déterminés. Il s'agit de facteurs sans lesquels l'activité ne peut être effectuée correctement et qui permettent d'examiner les activités sous quatre angles différents : leurs résultats, leurs processus, leur qualité et leur innovation. Afin de pouvoir évaluer les 22 FCS retenus, 52 indicateurs critiques de performance (ICP) seront utilisés, pour lesquels le comité a fixé un seuil d'alerte.
Ainsi, il a été convenu d'enregistrer, entre autres, le nombre de dossiers mal classés, les délais de traitement des dossiers, le délai de délivrance des cartes de réduction, les efforts de reconversion du personnel, la satisfaction de la clientèle et le degré de réalisation des différents projets informatiques. Ces indicateurs sont mesurés mensuellement à l'exception de certains qui le sont trimestriellement.

Les résultats des mesures des ICP sont rassemblés dans Bizzscore et confrontés à leur seuil d'alerte. Si les résultats restent dans les limites fixées, l'ICP est affiché en vert. Si le seuil d'alerte est dépassé, l'ICP apparaît en orange ou en rouge. Un historique des mesures est tenu à jour, ce qui permet de planifier des actions ciblées lorsqu'un problème structurel est constaté.

[2] Voir pages 18 et 21

L'objectif poursuivi est de soutenir la direction par une évaluation objective des activités en vue d'un ajustement éventuel. Auparavant, l'évaluation avait lieu de manière relativement subjective car elle dépendait de l'opinion personnelle des agents. Un indicateur critique de performance peut signaler, après mesure, que le seuil d'alerte a été dépassé, alors que les membres du personnel peuvent être d'avis, quant à eux, qu'il n'y a pas de véritable problème. Le contraire est également possible : des opinions subjectives au sujet d'un mauvais fonctionnement peuvent être démenties par des résultats mesurés objectivement.

Le projet BSC a été mis sur pied dans un délai relativement court. Il a démarré le 10 mai et des fiches détaillées décrivant les FCS ont été rédigées en août pour toutes les activités, de sorte que les différents instruments de mesure (ICP) ont pu être mis au point en septembre, pour aboutir à un système performant en octobre.
En octobre, 73% des ICP ont été mesurés pour la première fois. Ce pourcentage est passé à 83% en décembre.

Les résultats de ces mesures sont discutés chaque mois au cours des réunions de staff et ont déjà débouché sur quelques actions :

- afin de pouvoir garantir une délivrance plus rapide des cartes de réduction, davantage de personnes ont été formées pour les établir
- certaines procédures ont été adaptées afin d'écourter la durée de traitement des dossiers

1.1.5 Tutelle sur l'Institut des Vétérans – Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre (IV-INIG)

Le Service des Victimes de la Guerre veille à ce que la subvention accordée à l'IV-INIG et inscrite au Budget Général des Dépenses de l'Etat fédéral soit mise à la disposition de l'Institut dans les délais. Sont préparés à cet effet et soumis à signature, les arrêtés ministériels et/ou royaux nécessaires à l'octroi des tranches trimestrielles.

Lors du contrôle budgétaire de 2005, une subvention de 64.360 milliers d'euros a été octroyée par l'Etat à l'IV-INIG.

1.2 Les statuts de reconnaissance nationale

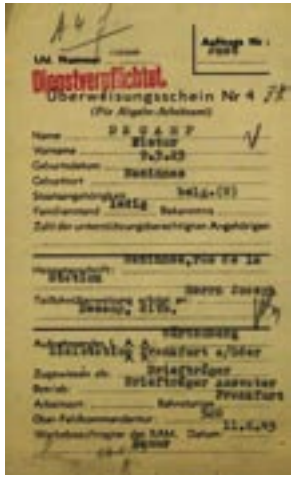

La loi longtemps attendue permettant la réouverture des délais d'introduction d'une demande valable pour l'obtention d'un statut de reconnaissance nationale a été votée fin 2005 au Parlement fédéral[3].
En application de la loi, les personnes qui ont été reconnues à titre honorifique en vertu de la loi du 26 janvier 1999 et pour lesquelles la période de reconnaissance est au moins d'un an dans le même statut, seront invitées en 2006 à introduire une nouvelle demande. Elles pourront, de ce fait, bénéficier de l'avantage du remboursement du ticket modérateur.

Überweisungsschein Nr4
de Decamp Victor – dossier personnel, SVG, d090305

La section des statuts s'est concentrée sur ses activités habituelles de délivrance de documents, d'informations et de conseils aux personnes intéressées au sujet de la législation applicable, des dossiers individuels et des avantages liés aux statuts de reconnaissance.
Le calme relatif de l'année 2005 a été mis à profit pour mobiliser toutes les forces afin d'achever l'informatisation des dossiers statuts, de sorte que la banque de données soit opérationnelle pour le processus de traitement automatisé des nouvelles demandes de statuts[4].

Carte Shaef de Decamp Victor – dossier personnel, SVG, d090305

[3] La loi du 16 janvier 2006 instituant réouverture des délais d'introduction des demandes pour l'obtention d'un statut de reconnaissance nationale de la guerre 1940-1945 et de la campagne de Corée a été publiée au Moniteur belge le 6 février 2006.
[4] Voir le point concernant Victory, page 17

1.3 Les rentes

Nous avons développé, dans notre rapport 2004, l'origine des rentes de guerre ainsi que la différence entre les rentes et les pensions.
Nous rappellerons uniquement ici que le Service des Victimes de la Guerre est compétent pour allouer deux types de rentes :

- les rentes aux personnes ayant préalablement obtenu un statut de reconnaissance nationale de résistant au nazisme, de réfractaire et/ou de déporté pour le travail obligatoire de la guerre 1940-1945, les rentes de pêcheurs marins ainsi que les rentes aux veuves de ces personnes.

  NB : La rente existant depuis 1970, normalement, tous ceux qui y ont droit en bénéficient. Il est très rare que de nouvelles rentes de titulaires soient encore accordées actuellement.
  Par contre, la mortalité étant importante chez les titulaires, vu leur tranche d'âge, de nouvelles rentes de veuves sont encore octroyées chaque année.
  En 2005, 450 nouvelles rentes de veuves ont été allouées.

- les rentes octroyées aux victimes des persécutions raciales (loi du 11 avril 2003)

  Peuvent en bénéficier les adultes et les enfants, soumis aux mesures de persécution raciale édictées par l'autorité occupante qui, en raison de leur passage dans la clandestinité, ont pu échapper à la déportation et ont vécu au cours de cette période dans des conditions particulièrement difficiles. Ils ont, de ce fait, droit à une rente annuelle viagère égale à une rente de réfractaire majorée de 4 semestres.

  Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 avril 2003, 3.224 demandes de rentes ont été introduites (la plupart entre juin et août 2003).
  La majorité des demandes ont été traitées dans le courant de l'année 2004.
  Cependant, aucun délai de forclusion n'ayant été prévu, le service reçoit encore quotidiennement de nouvelles demandes.
  Au cours de l'année 2005, 291 nouvelles demandes ont été traitées sur base de la loi du 11 avril 2003 : 175 demandes ont fait l'objet d'un octroi tandis que 116 demandes ont été rejetées, principalement pour raison de nationalité non belge au 1er janvier 2003.

1.4 Les pensions

Pendant l'année 2005, le service des pensions a continué à traiter les dossiers de pensions d'invalidité sur base de la loi du 15 mars 1954 relative aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit.

Les Commissions Civiles d'Invalidité et les Commissions Supérieures d'Appel, organes juridictionnels administratifs, se sont réunies à 19 reprises au cours de l'année 2005 et ont statué sur les droits à pension de 109 invalides civils de la guerre.
Le service des pensions a également traité, par décision ministérielle, 172 demandes d'aggravation et de pensions de veuves.

La seule nouveauté en 2005 fut la préparation des textes relatifs au nouveau statut d'invalide civil de la guerre 1940-1945 qui sera exécuté au cours de l'année 2006[5].

Les soins médicaux

Le service des soins médicaux rembourse aux victimes de la guerre 1940-1945 et aux victimes civiles du Congo en instance de pension, les soins médicaux et pharmaceutiques nécessités par les affections ou lésions pour lesquelles une demande d'invalidité a été introduite.

Année 2005		
Nombre de bénéficiaires	Nombre de factures	Montants
43	200	16 000 €

[5] Vous trouverez plus de détails sur ce statut, qui sera accordé principalement aux titulaires d'une pension d'invalidité, au point 4.5, page 20

1.5 Les archives et la documentation

Correspondance

Plus de mille (1.079) courriers ont été rédigés en 2005, contre près de 1.500 l'année précédente. Cette diminution s'explique notamment par la baisse des demandes des différentes administrations, notamment les Landesversicherungsanstalten (bureaux régionaux allemands d'assurance, invalidité, vieillesse). Cependant, ce recul est contrebalancé par une hausse (de 478 à 762) du nombre des demandes de recherches individuelles, qu'elles soient familiales ou scientifiques, représentant, en 2005, 70 % du courrier sortant.

Répartition du courrier sortant

La salle de lecture

Salle de lecture - Photo Régie des Bâtiments

Vu le nombre croissant de lecteurs intéressés par l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, il devenait indispensable d'offrir un espace plus vaste et plus fonctionnel pour la consultation des documents.
La salle de lecture, jusqu'ici établie au 8ème étage de la tour d'archives, a été transférée au rez-de-chaussée et dans la mezzanine du magnifique bâtiment de la Prévoyance sociale. Cet espace, conçu au départ pour accueillir également les lecteurs du Service des Victimes de la Guerre, n'était occupé, depuis la rénovation du bâtiment, que par le Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES), institution scientifique fédérale au service des étudiants, des enseignants, des chercheurs, du grand public et des médias. Depuis avril 2005, cet espace est devenu commun aux deux services, conformément aux projets initiaux.

La nouvelle salle de lecture offre de multiples avantages : un meilleur service au public, une présence permanente, un cadre de travail agréable ainsi que la possibilité d'approfondir les recherches sur la Seconde Guerre mondiale grâce à la proximité qui existe désormais entre le CEGES et le Service des Victimes de la Guerre.

Au cours de l'année 2005, le service archives et documentation a accueilli 436 lecteurs. Ce public était principalement constitué de chercheurs d'établissements scientifiques, d'étudiants, mais aussi des victimes elles-mêmes ou des membres de leur famille.

Répartition des lecteurs par catégories et leur rôle linguistique durant l'année 2005

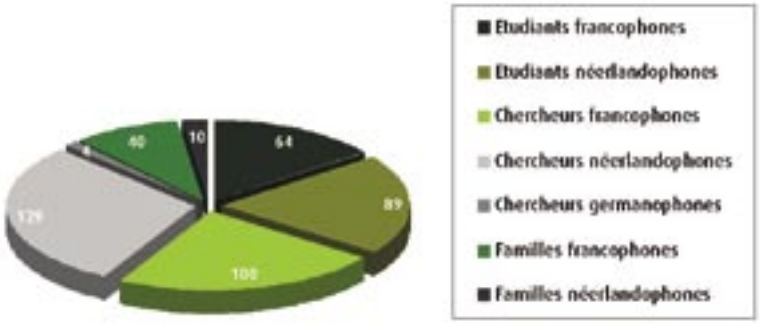

1.6 L'ordonnancement

Durant l'année 2005, le service a transmis 832 ordres de paiement à la Trésorerie du SPF Finances – Service Central des Dépenses fixes – Secteur Pensions de la guerre – organisme payeur en matière de pensions de guerre. Ces ordres de paiement concernaient soit de nouvelles demandes (titulaires ou ayants droit) soit des demandes d'aggravation pour

- 442 dossiers francophones
- 356 dossiers néerlandophones
- 34 dossiers germanophones

Le nombre total de pensions et de rentes de guerre payées par la Trésorerie pour le compte du Service des Victimes de la Guerre aux bénéficiaires en vie s'élevait, fin 2005, à 33.711 contre 35.277 fin 2004, soit une diminution de 4,4 %.

L'évolution du nombre des pensions et rentes se répartit ainsi :

Guerre 1914-1918

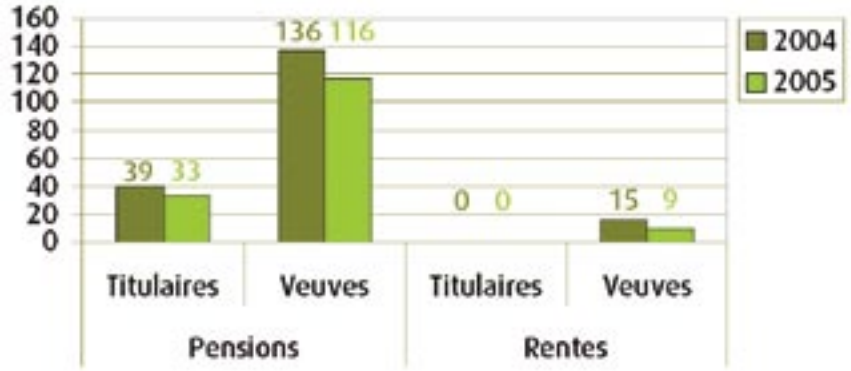

Pensions guerre 1940-1945

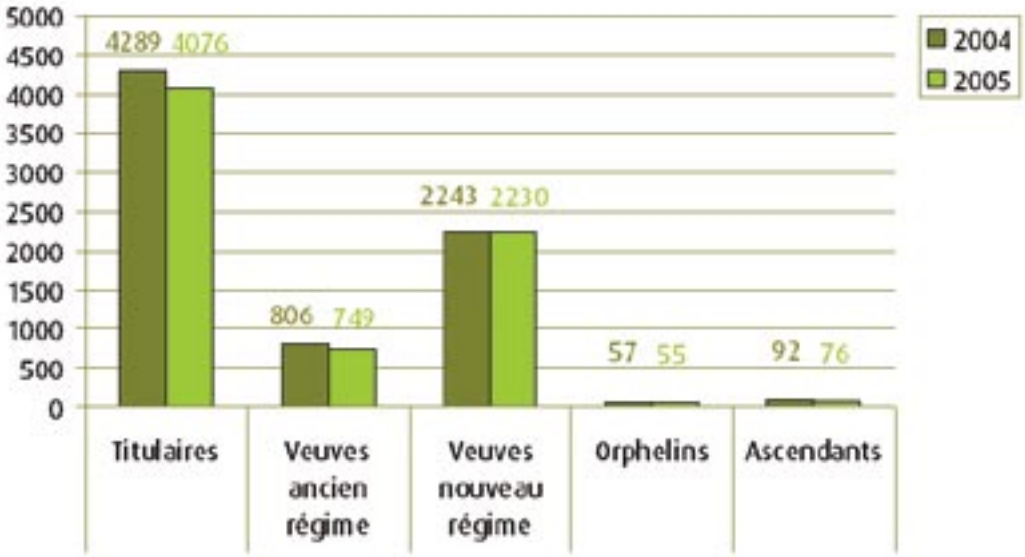

Rentes guerre 1940-1945

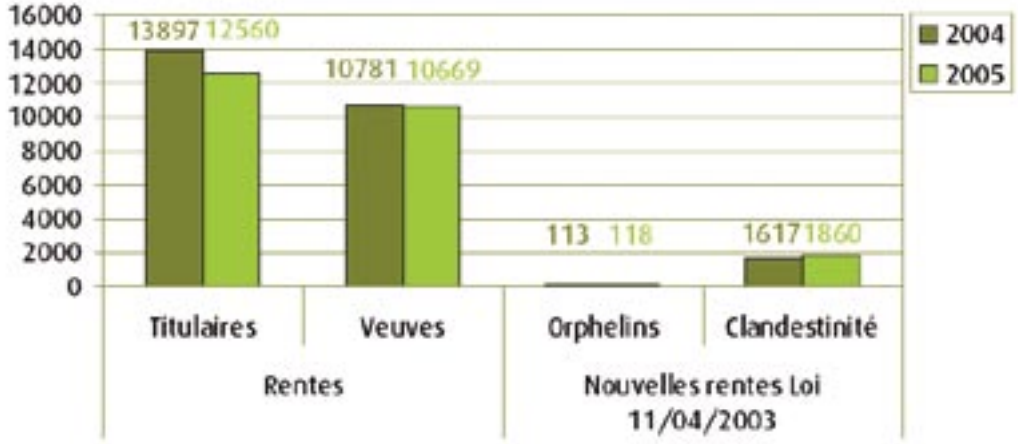

Victimes des événements du Congo

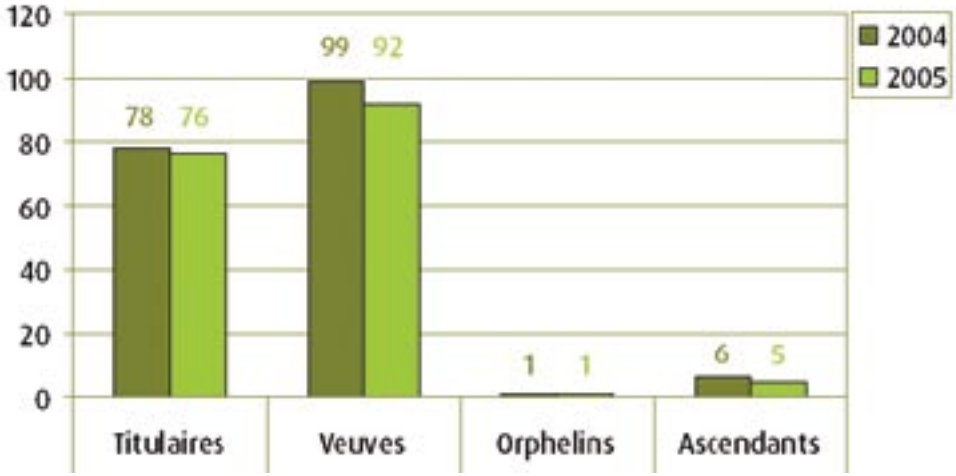

Rentes en faveur des pêcheurs marins

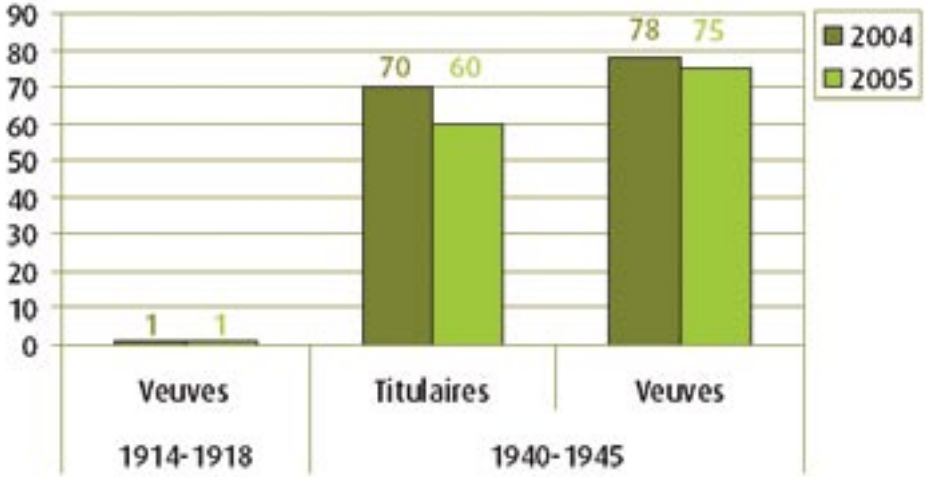

850 indemnités complémentaires ont été payées aux invalides incorporés de force dans la Wehrmacht et à leurs ayants droit.

55 personnes bénéficient des allocations familiales payées via l'Office National des Allocations familiales pour Travailleurs salariés aux enfants d'invalides à plus de 80% et aux orphelins de victimes civiles de la guerre.

Les articles 2, 3 et 15 de la loi du 11 avril 2003 octroient des majorations annuelles forfaitaires du montant de la rente pour certains titulaires. En exécution de ces articles, la Trésorerie du SPF Finances a augmenté, sur ordre du service de l'ordonnancement, le montant de la rente à partir du 1er janvier 2005 pour 10.800 titulaires déportés-réfractaires et pour 1.978 titulaires de rentes "loi du 11 avril 2003".

Le service d'ordonnancement a transmis à la Cour des Comptes pour l'obtention du visa et l'inscription définitive dans le Grand Livre des Pensions les documents justificatifs concernant :

- 503 dossiers francophones
- 450 dossiers néerlandophones
- 17 dossiers germanophones

Le service a délivré plus de 200 attestations aux intéressés, 128 cartes de réduction sur les tarifs SNCB, TEC et DE LIJN et 30 cartes de stationnement.

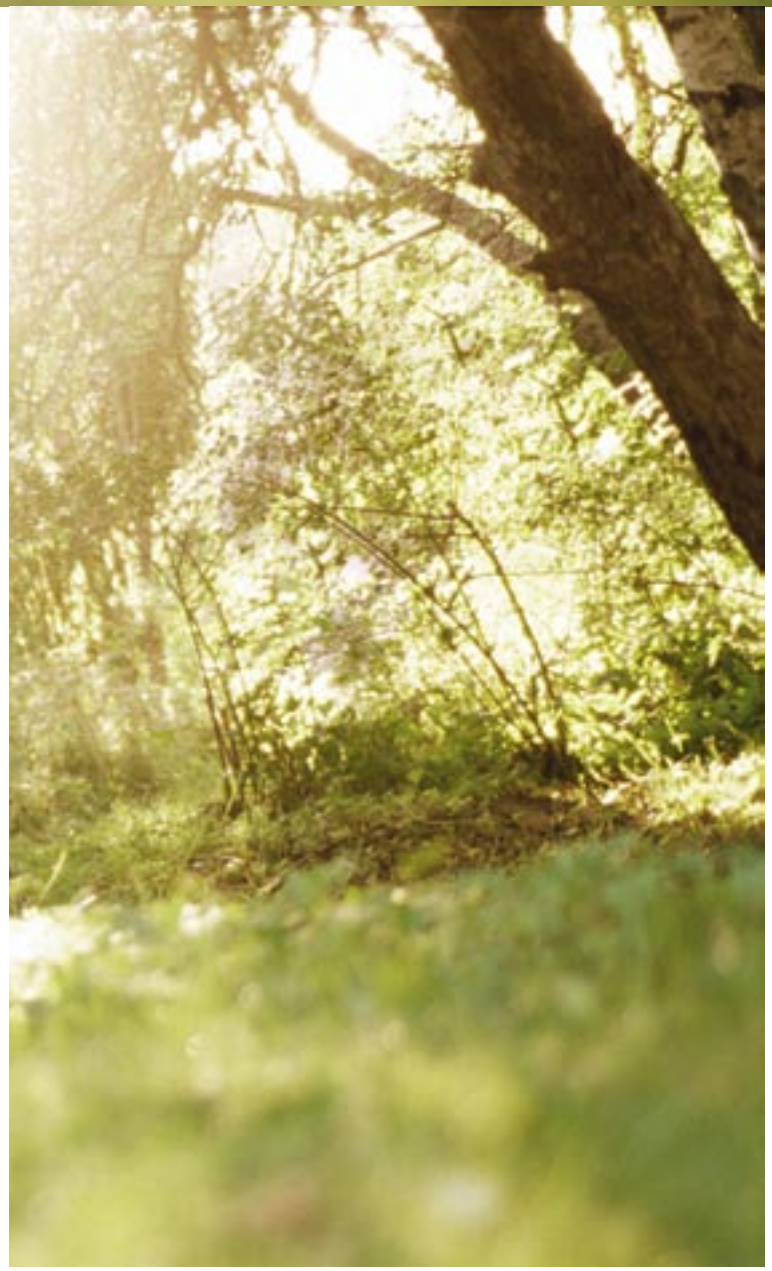

2. Le budget

Pour réaliser ses missions, le Service des Victimes de la Guerre a disposé en 2005 d'un budget global annuel de plus de 110 millions d'euros qui se répartit principalement comme suit :

1. Le paiement des pensions, rentes et allocations aux victimes civiles de la guerre et à leurs ayants droit (budget inscrit au budget fédéral des Pensions – Division organique 54)

En milliers d'euros

	Budget 2005 ajusté	Réalisations 2005	Budget 2006 initial
Pensions et rentes aux victimes civiles 14-18 et à leurs ayants droit	924	895	834
Pensions et rentes aux victimes civiles 40-45 et à leurs ayants droit	42.441	42.225	42.217
Pensions aux victimes des événements survenus sur le territoire du Congo, du Rwanda et du Burundi	1.343	1.320	1.336
Rentes de pêcheurs marins	31	23	25
Indemnités aux invalides incorporés de force dans l'armée allemande et à leurs ayants droit	906	804	843
Allocations familiales aux orphelins de victimes civiles et aux enfants d'invalides civils à plus de 80 %	174	203	190

2. Sont inscrits au budget fédéral du SPF Sécurité sociale – Division organique 59 - les crédits nécessaires pour :

- le fonctionnement du Service
- le fonctionnement du Conseil Supérieur des Invalides de Guerre
- les subventions allouées à l'IV-INIG ainsi qu'aux diverses associations patriotiques
- le remboursement des soins médicaux aux invalides pendant la procédure d'octroi de la pension

En milliers d'euros

	Budget 2005 ajusté	Réalisations 2005	Budget 2006 initial
Frais de fonctionnement du Service et du Conseil Supérieur	41	39	42
Dépenses patrimoniales relatives au Service	32	32	28
Subventions aux associations patriotiques	16	16	16
Remboursement des soins médicaux	18	16	18
Subvention à l'IV-INIG	64.360	64.360	60.722

3. Les événements de l'année 2005

3.1 Les Journées du Patrimoine

Journée du patrimoine 2005, entrée du bâtiment - Photo SVG

Les 17 et 18 septembre 2005, le Service des Victimes de la Guerre a ouvert, une nouvelle fois, les portes de son bâtiment au public, dans le cadre des Journées du Patrimoine. L'objectif de ces journées, qui avaient pour thème "Bruxelles, 175 ans d'une capitale", était de mettre en évidence les 175 ans de la Belgique et de présenter Bruxelles comme centre de la vie économique, politique et culturelle en Belgique. A cette occasion, la radio néerlandophone FM Brussels a réalisé un reportage sur le Service et les particularités du bâtiment restauré du Square de l'Aviation.

Plus de 700 visiteurs sont venus découvrir le bâtiment.
La plupart d'entre eux ont assisté aux visites guidées de la coupole et de la tour d'archives durant lesquelles ont été exposés le fonctionnement du Service et les différentes étapes de la vie du bâtiment depuis sa construction en 1912. Vu leur grand succès, de nombreuses visites supplémentaires furent d'ailleurs organisées.
Dans le prolongement des Journées du Patrimoine, des visites guidées furent également organisées pour le personnel du SPF Sécurité sociale, afin de lui donner la possibilité de découvrir le superbe bâtiment Art Déco qui abrite le Service des Victimes de la Guerre et d'avoir un aperçu de son impressionnant fonds d'archives.

Journée du patrimoine, visite guidée - Photo SVG

3.2 Visite d'une délégation de la République Démocratique du Congo

Visite de la délégation de la RDC - Photo Ministère de la Défense

Le 19 juillet 2005, le Service a reçu la visite d'une délégation de la République Démocratique du Congo, présidée par le Vice-Ministre chargé de la Démobilisation et des Anciens Combattants, Monsieur Sylvain DELMA MBO.
Les missions du Service furent exposées à la délégation afin de lui fournir des pistes de réflexion dans la délicate problématique des anciens combattants, des victimes et des invalides de guerre du Congo.

Afin de soutenir les efforts du gouvernement congolais de mettre en place une politique en faveur de cette catégorie de la population et d'apporter une aide concrète dans la mise en place de structures de gestion propres à la problématique, trois à quatre représentants de la RDC bénéficieront, dans le courant de l'année 2006, d'une formation d'une semaine au sein du service archives et documentation. Cette formation sera essentiellement axée sur les techniques de collecte et de traitement des archives et des documents et sur la mise à disposition des informations nécessaires au traitement administratif des dossiers de réparation. De nombreux exercices pratiques seront organisés afin de répondre directement et concrètement aux questions posées.

3.3 Reportage sur le bâtiment à l'émission "Forts en tête"

La RTBF a consacré son émission "Forts en tête" du 22 mars 2005 à la commune d'Anderlecht.
A cette occasion, une équipe est venue filmer l'architecture intérieure et extérieure du bâtiment qui abrite le Service des Victimes de la Guerre depuis 1958, ainsi qu'un étage de la tour d'archives et des documents concernant Fernand Brunfaut, architecte qui s'est attelé, avec son fils Maxime, à la rénovation du bâtiment en 1930.

3.4 Journée thématique "mes ancêtres pendant la guerre"

A la demande de la "Vereniging Voor Familiekunde" (VVF), le Service des Victimes de la Guerre a participé, le 19 novembre 2005 à la journée thématique "Mijn voorouders in de oorlog : bronnen voor familiekunde" (Mes ancêtres pendant la guerre : sources pour la généalogie). Les panneaux reprenant l'historique du Service, exposés en 2004 lors de l'inauguration du bâtiment restauré, ont à nouveau été présentés et Gert De Prins, historien au Service des Victimes de la Guerre, a décrit la documentation accessible aux chercheurs. Les autres intervenants au débat étaient le Dr Frankie Schram de l'Université d'Anvers et de l'Université Catholique de Louvain et Jos De Becker, auteur d'une série d'articles sur les réfugiés belges en Grande-Bretagne pendant la Première Guerre mondiale. Les Archives de la Ville de Bruxelles, le Musée "In Flanders Fields" et le Musée National de la Résistance avaient également des stands d'information.
Les visiteurs et organisateurs ont réagi de manière très positive, ce qui témoigne à nouveau du grand intérêt porté à nos archives[6].

3.5 Présentation du service au CEGES

Depuis mars 2004, nous partageons désormais notre bâtiment rénové du Square de l'Aviation avec le CEGES[7]. Afin que cette cohabitation entre deux institutions aux cultures très différentes, ne reste pas une banale juxtaposition, une meilleure connaissance réciproque était nécessaire. Il était apparu effectivement que la plupart de nos projets et la teneur exacte de nos fonds d'archives n'étaient connus que d'un petit nombre de chercheurs du CEGES.
Le 18 avril 2005, le Service des Victimes de la Guerre présenta donc, dans la salle du conseil d'administration restaurée de l'ex-Prévoyance sociale, au personnel scientifique du CEGES, ses activités, un inventaire détaillé de ses fonds d'archives et ses projets, mettant en lumière la complémentarité existant entre les deux institutions. Les archives du Service des Victimes de la Guerre contiennent une prodigieuse variété de documents : il s'agit de véritables gisements de fonds documentaires pour l'exploitation desquels le voisinage du CEGES est certainement un élément dynamisant.

[6] http://www.vvf-brussel.be/verslag20051119.html
[7] Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines.

4. Les projets

4.1 Les projets de bases de données

4.1.1 Victory

En 2005, les activités en vue de faire de "Victory" une banque de données performante ont été poursuivies de manière assidue. L'objectif final est d'obtenir, en quelques clics de souris, un aperçu des différents dossiers individuels (statuts, rentes et pensions) pour chaque victime civile de la guerre.

ENCODAGE

a. Statuts

36.056 dossiers statuts ont été ajoutés à la banque de données, ce qui porte le nombre total à 265.438 enregistrements. Fin 2005, pouvaient être demandées via Victory, les données des statuts suivants :

- 36.576 dossiers de prisonniers politiques (PP)
- 10.884 dossiers d'ayants droit de prisonniers politiques (PPAD)
- 78.801 dossiers de déportés pour le travail obligatoire (D)
- 63.897 dossiers de réfractaires (R)
- 15.797 dossiers de résistants civils (RC)
- 17.520 dossiers de résistants par la presse clandestine (RPC)
- 9.330 dossiers de personnes étant passées par un centre de recrutement de l'armée belge (CRAB)
- 3.608 dossiers d'incorporés de force dans l'armée allemande (IF)
- 175 dossiers de résistants au nazisme (RN)
- 688 dossiers d'enfants juifs cachés (EJC)

Dossiers dans Victory au 31.12.2005

L'encodage des dossiers statuts se poursuivra en 2006.

Fin 2005, un projet pilote a également été lancé afin d'offrir une meilleure consultation des données des ayants droit des prisonniers politiques. Le logiciel a été adapté et de meilleures possibilités pour encoder facilement les données ont été recherchées.

b. Rentes et Pensions

Les données des rentes et pensions actuellement payées ont été intégrées dans Victory par le service informatique de notre SPF sur base des listes de la Trésorerie du SPF Finances.
Notre service veille à ce que ces données restent à jour en intégrant les dates de décès des titulaires des dossiers.
En 2005, 1.200 dossiers de rentes et 260 dossiers de pensions ont ainsi été adaptés.

STATISTIQUES

Grâce à Victory, il est également possible d'obtenir les principales statistiques au sujet des dossiers précités. En 2005, cette possibilité a encore été élargie.

4.1.2 Les dossiers personnels "SDR"

L'encodage et la rationalisation du fichier "SDR" (fichier d'accès aux dossiers personnels individuels du Service Documentation et Recherches, devenu le service archives et documentation) ont été poursuivis en 2005. Depuis 2003, plus de 50.000 dossiers ont été encodés dans un fichier Excel (dont plus de 30.000 cette année, grâce notamment à la formation de nouvelles équipes) et plus de 7.000 dossiers ont été enrichis à partir des documents collectés dans les divers fonds documentaires (dont plus de 4.000 cette année).

En 2005, le Service a acquis un logiciel de gestion de collections auprès de la firme Infogenia. Cet outil appelé "Musnet" a pour objectif de faciliter l'encodage des données et la recherche documentaire[8]. A partir de l'année 2006, les données du fichier "SDR" seront transférées dans "Musnet" et l'encodage des nouvelles fiches se fera exclusivement dans ce programme.

[8] Voir aussi le chapitre consacré au fichier "matières", page 19

4.1.3 Le Mémorial de la répression nazie

Le fort de Breendonk dans les années 50, photo Mémorial National du Fort de Breendonk.

Le projet "Mémorial" a pour but d'établir une liste des victimes de la répression menée en Belgique par l'occupant, pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette étude, qui doit se dérouler en plusieurs phases, est en premier lieu axée sur les sources conservées dans les archives du Service des Victimes de la Guerre. Par ailleurs, elle s'inscrit dans le cadre des études historiques en cours en Belgique et à l'étranger. Le Mémorial doit ainsi offrir un aperçu actualisé de l'ampleur de cette répression.

Pourquoi le projet "Mémorial" ?

L'impulsion a été donnée par la "Fraternelle des amicales des camps de concentration et prisons nazis", représentant les prisonniers politiques belges à laquelle s'est ajoutée une demande permanente et plus générale d'informations. Cet intérêt se manifeste notamment par l'augmentation du nombre de questions adressées au Service des Victimes de la Guerre. Ces questions émanent de parents proches, de généalogistes, d'historiens locaux, d'étudiants et de chercheurs universitaires. Le projet, qui s'intitule provisoirement Mémorial, concilie les deux approches. En outre, il permettra au Service des Victimes de la Guerre, déjà reconnu comme important détenteur d'archives, de poursuivre la mise en valeur de ses documents.

Enfin, et à toutes fins utiles, il importe de faire remarquer que les résultats des recherches n'ont aucune incidence sur la (non-)reconnaissance statutaire des personnes concernées.

Délimitation de l'étude

Le Mémorial se concentre sur les personnes qui ont été arrêtées en Belgique par l'autorité occupante ou qui ont été jugées par cette autorité.
Les Belges qui ont été arrêtés en Allemagne ou dans les territoires occupés ainsi que les Juifs, les Sintis et les Roms font également l'objet de cette étude.

Traitement des données

Il est possible de maîtriser l'ampleur du Mémorial, en tant qu'ensemble, en divisant le travail de recherche en différents sous-projets successifs ayant chacun leur propre finalité. Chaque phase se voit ainsi attribuer un objectif concret et une portée limitée. Le Service des Victimes de la Guerre peut ainsi, dans une large mesure, assumer le projet de manière autonome et des résultats concrets peuvent être présentés dans des délais relativement courts.

Le traitement des données fournira déjà des résultats concrets durant cette période. Les détenus du Fort de Breendonk constituent une première phase logique qui pourra être achevée au second semestre 2006; une phase suivante qui peut porter sur les détenus de la Citadelle de Huy pourra être entamée.

Contrôle scientifique externe

En ce qui concerne la valeur scientifique du projet, le Service prévoit un contrôle externe par un "comité scientifique". Ce comité pourra être constitué au cours de la première moitié de 2006. Pendant cette même période, la collaboration avec le "Mémorial Fort de Breendonk", les "Gedenkstätten" allemands et d'autres institutions étrangères pourra également être mise sur pied.

4.2 Les projets documentaires

4.2.1 Le fichier de la déportation et de la persécution des Juifs et des Tziganes de Belgique

Présentation du fichier

Le Service des Victimes de la Guerre conserve une des sources majeures de l'histoire de la persécution raciale durant la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit du fichier de la persécution et de la déportation des Juifs et des Tziganes de Belgique. A l'origine, ce fichier nominatif constitué de fiches établies par le service de sécurité allemand, la Sipo-SD, est destiné à la gestion de la déportation raciale. Utilisé ensuite par l'Administration des Victimes de la Guerre dans le cadre notamment des procédures de réparation, il fut complété avec d'autres fiches établies pendant la guerre ou résultant du travail de recherches effectué par le Service. Il se compose de 3 séries : les personnes déportées, les personnes non déportées et le fichier "Drancy"[9].

[9] Voir point 4.2.2., page 19

Les objectifs

Conscient de la valeur historique de ce fonds d'archives constitué de quelques 57.000 dossiers-fiches, le Service des Victimes de la Guerre a pris la décision d'assurer la pérennité de ces précieux documents, mais aussi de les rendre accessibles en entamant un vaste programme de dématérialisation et de diffusion. Ces documents feront l'objet d'une numérisation systématique, d'un conditionnement dans un matériel de conservation adapté et d'une publication web d'une partie des images et des informations, en conformité avec la réglementation relative au respect de la vie privée.

Il faut noter que ce projet a déjà connu une première phase avec la numérisation du fichier "Drancy"[10]. Le Service des Victimes de la Guerre disposant désormais du matériel, des locaux et du personnel nécessaire pour le projet, pourra bénéficier de l'expérience acquise dans le cadre de cette première phase.

La mise en oeuvre

Scanner A2 et fiches du fichier de la déportation et de la persécution des Juifs et des Tziganes de Belgique – Photo SVG

En 2005, le projet est resté en phase préparatoire. Un plan de travail a été établi afin de déterminer les besoins matériels, informatiques et humains. Une des étapes centrales de la préparation du projet fut le choix du scanner en fonction des besoins très spécifiques du projet liés à la fragilité des documents ne pouvant être manipulés de façon automatique.

Avant d'entamer la mise en œuvre proprement dite et afin d'affiner au mieux les besoins humains et les réglages informatiques, l'année 2006 sera consacrée à une phase de test où le projet sera expérimenté sur un échantillon de 100 dossiers-fiches. Le démarrage réel du projet aura lieu en 2007.

[10] Voir point 4.2.2.

4.2.2 Le fichier "Drancy"

En collaboration avec le Musée Juif de la Déportation et de la Résistance à Malines, sont encodées les données des fiches des Juifs de Belgique déportés au départ de la France vers des camps de concentration français et étrangers. Les fiches sont scannées puis emballées dans des enveloppes en papier non acide. Depuis le début de l'opération en 1998, 9.000 des 9.600[11] fiches ont été traitées, dont 3.800 en 2005.

4.2.3 Le fichier "matières"

Au cours de l'année 2005, le travail de contrôle, d'uniformisation et d'informatisation du fichier "matières" (fichier thématique qui permet d'accéder aux documents de la documentation générale), a continué : plus de 1.500 fiches (corrigées ou créées) ont été encodées, portant le nombre total des enregistrements à 4.500.

Les premières versions du logiciel de gestion de collections "Musnet" de la firme Infogénia, ont été testées à la fin de l'année 2005. A partir de l'année prochaine, les 4.500 fiches encodées seront transférées dans ce programme.

4.3 Les projets de conservation

4.3.1 Le fonds "Croix-Rouge"

Le fonds "Croix-Rouge" a fait l'objet d'un premier classement, avant de bénéficier d'un reconditionnement qui débutera en 2006. Il s'agit de documents relatifs aux civils belges blessés ou décédés dans les communes belges ou hors de nos frontières lors d'événements liés à la Seconde Guerre mondiale. Ces pièces ont été largement utilisées par le service des pensions afin d'étayer les déclarations de victimes.

4.3.2 Les dossiers d'invalides civils de la guerre 1914-1918

Ces dossiers ayant souffert d'un déménagement malheureux, il convenait de procéder à leur nettoyage et à leur reclassement. Durant l'année 2005, un premier nettoyage du local a été effectué et le Service a récupéré une cinquantaine d'armoires destinées à accueillir, dans de meilleures conditions (à l'abri des poussières et de la lumière), une première partie de ce fonds.

[11] Le chiffre de 8.600 fiches annoncé dans le rapport précédent ne tenait compte que des personnes déportées par le camp de Drancy. Celui présenté dans ce rapport prend en considération un millier d'autres personnes déportées via d'autres camps du Nord de la France.

4.3.3 Les dossiers individuels de la Citadelle de Huy

Le conditionnement et l'encodage des documents individuels de la Citadelle de Huy ont démarré cette année. Ces documents originaux concernant plus de 5.000 détenus incarcérés au Fort de Huy entre 1940 et 1944 sont contenus dans 23 classeurs. Afin de les protéger et de les conserver dans de meilleures conditions, ils sont encodés, emballés dans des fardes et des boîtes non acides et reçoivent un nouveau numéro de classement. En 2005, 232 dossiers ont bénéficié de ce traitement.

4.3.4 Les Personalakten

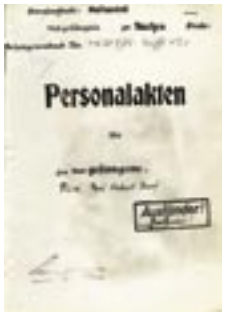

Personalakten de Paul Pire - SVG - R.451/Tr.21971

Les *Personalakten* sont des dossiers judiciaires (9.300 au total), établis au nom d'une personne impliquée dans une affaire précise et ayant fait l'objet d'un jugement prononcé par un tribunal populaire allemand. Depuis 2003, ces dossiers sont détachés de leur farde d'origine pour être glissés dans une chemise en papier non acide et replacés dans des boîtes également non acides. En 2005, 500 dossiers ont été reconditionnés.

4.4 Le 60ème anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz et la rénovation du pavillon belge à Auschwitz

Le 27 janvier 2005 fut célébré le 60ème anniversaire de la libération du camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz. Afin de donner à l'évènement sa juste valeur, la RTBF consacra une émission spéciale à Auschwitz et à la déportation des Juifs de Belgique. Dans le cadre de la préparation de cette émission, une équipe de la RTBF a filmé le fichier de la persécution et de la déportation des Juifs et des Tziganes de Belgique et a interviewé, sur le sujet, Sophie Vandepontseele, responsable des archives.

Lors de sa visite au camp de concentration d'Auschwitz, le Premier Ministre constata que le pavillon belge destiné à présenter la solution finale en Belgique, créé en 1978 au premier étage d'un block du camp, avait besoin d'une sérieuse rénovation.

Très rapidement, un groupe de travail, constitué sous l'impulsion du Premier Ministre, fut chargé de restaurer ce lieu de mémoire. Le Ministre de la Défense, qui prit en charge la rénovation, désigna un comité d'historiens ayant pour mission de définir le contenu de la synthèse historique qui sera présentée dans le nouveau pavillon. Le Service des Victimes de la Guerre participa à ce projet en y déléguant un historien, confirmant ainsi sa position incontournable dans les matières de mémoire et de valorisation des archives de la Seconde Guerre mondiale.

4.5. Le statut d'invalide civil de la guerre 1940-1945

Les fédérations de victimes civiles de la guerre avaient introduit une revendication relative à la majoration de leurs pensions d'invalidité auprès du Conseil Supérieur des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de la Guerre. Celui-ci a repris les compétences de la Commission Centrale chargée d'étudier la concrétisation des revendications non satisfaites des anciens combattants et victimes de la guerre.

Les discussions menées au sein de cet organe ont fait apparaître que cette majoration, vu son coût élevé, ne pouvait pas être envisagée actuellement pour des raisons budgétaires.

On s'est donc orienté vers la création d'un "statut d'invalide civil de la guerre 1940-1945" qui devrait permettre d'atténuer quelque peu le sentiment d'infériorité ressenti par cette catégorie de personnes par rapport aux catégories dites "patriotiques" (les militaires, les résistants ou les prisonniers politiques) qui ont toujours été l'objet d'une plus grande sollicitude de la part du Législateur.

Les modalités de ce statut ont fait l'objet de négociations avec les associations concernées et un projet d'Arrêté Royal est actuellement soumis aux diverses instances administratives pour avis et/ou approbation.

Ce statut donnera droit également au port d'une médaille ainsi qu'à une carte de reconnaissance.

5. La communication

5.1 Les articles de journaux

5.1.1 Le Mémorial de la répression nazie

Madame Cathy Galle, journaliste au quotidien *De Morgen*, s'est intéressée au Mémorial des prisonniers politiques, mentionné parmi les perspectives d'avenir de notre rapport annuel 2004. Elle a publié, dans le journal du lundi 26 décembre 2005, un article d'une page entière, consacré à la recherche par certains proches, plus de soixante ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, de leurs parents disparus. A cette occasion, par l'intermédiaire du Service, la journaliste est entrée en contact avec quelques membres des familles de prisonniers politiques et avec Victor Malbecq, lui-même ancien détenu du camp de concentration de Neuengamme.

5.1.2 Le musée de la Citadelle de Huy

Monsieur Alain Wolwertz, journaliste à *Vers l'Avenir, Huy-Waremme* a consacré un article de l'édition du 22 décembre 2005 à la création d'une "Maison des Résistants" qui sera installée au pied de la Citadelle de Huy. Ce projet, initié par la ville de Huy devrait voir le jour dans le courant de l'année 2006.
Pour concevoir ce nouvel espace consacré aux "résistances d'hier à aujourd'hui", la ville s'appuiera sur la base de données contenant des informations sur plus de 6.000 prisonniers incarcérés au Fort, réalisée par Marie Lejeune, historienne au Service des Victimes de la Guerre. Cette interview a permis de davantage connaître ce travail réalisé essentiellement à partir des archives du Service.

5.2 Le Zoom

L'édition d'octobre 2005 du Zoom, journal interne du Service public fédéral Sécurité sociale, fut consacrée entièrement au Service des Victimes de la Guerre.

En collaboration avec la Direction générale Communication et le Comité de rédaction du Zoom, le Service fut présenté, notamment via des interviews de collaborateurs, sous toutes ses facettes : ses activités, ses tâches quotidiennes, ses réalisations et ses projets (e.a. amélioration des processus internes, projets de conservation et d'informatisation).

Zoom octobre 2005 - DG Communication

Cette édition du Zoom connut un véritable succès auprès du personnel du SPF et des parastataux pour lesquels le Service des Victimes de la Guerre était relativement méconnu.

5.3 Le site internet

Au cours de l'année 2005, les visites sur le site internet http://warvictims.fgov.be ont progressé de 42,8% (soit 3.990 visites pour l'année 2005) par rapport à l'année précédente.

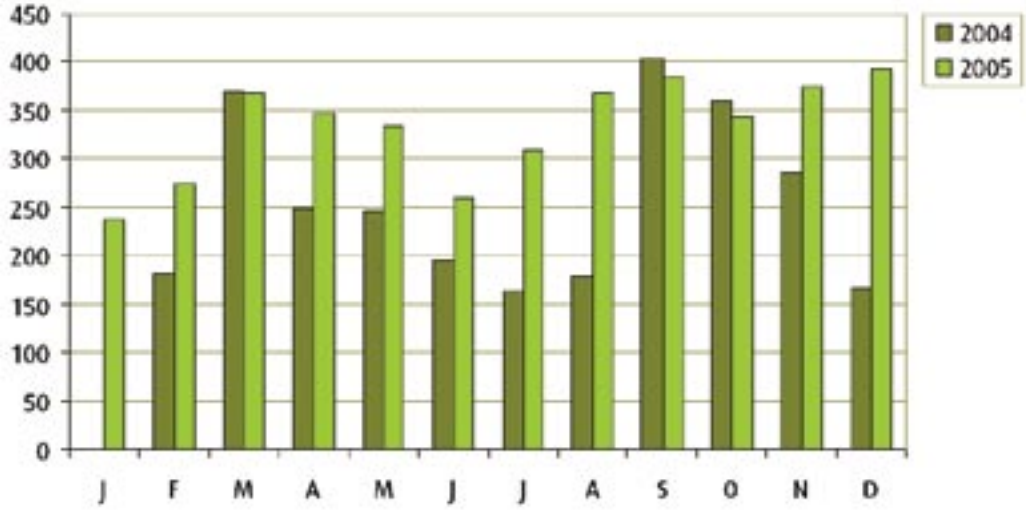

En collaboration avec la Direction générale Communication, le remaniement du site a débuté en 2005. Une nouvelle structure construite en fonction du public cible, de nouveaux textes et des formulaires mieux adaptés aux besoins du citoyen ont été conçus. Le nouveau site devrait être mis en ligne au cours de l'année 2006.

5.4 Le rapport annuel 2004

Rapport annuel 2004 du SVG

La publication du premier rapport annuel du Service des Victimes de la Guerre intitulé "Solidarité et Perspectives", fut une expérience enrichissante et concluante pour le Service, et l'a encouragé à poursuivre l'aventure en 2005.

Vous trouverez ci-dessous quelques réactions positives reçues suite à l'envoi de ce premier rapport :

"Sa lecture m'a vivement intéressé, tout particulièrement les passages de la page 16 où vous parlez de communication efficiente des archives et de recherche scientifique" [Monsieur J.-D. Chappuis, Directeur-adjoint, Comité International de la Croix-Rouge, Arolsen, 17.01.2006].

"Ce rapport permet de mesurer le travail méritoire que vos collaborateurs et vous-même accomplissez dans l'intérêt des victimes de la guerre et fournit un excellent aperçu de la façon dont vous gérez l'informatisation et la conservation de la documentation détenue par votre service. Je vous félicite" [Monsieur Ch.-Cl. Biedermann, Directeur, Service International de recherches, 6.12.2005].

"La lecture de ce document exhaustif dans sa clarté et ses enseignements a retenu toute mon attention et m'a beaucoup intéressé" [Monsieur A. Lavandy, 2.12.2005].

"La Communauté juive de Belgique ne peut que vous souhaiter de continuer dans cette voie, avec le même dynamisme. Il est important que la mémoire des événements de 40-45 reste vivace et que les victimes soient indemnisées" [Monsieur le professeur J. Klener, Consistoire central Israélite de Belgique, 2.12.2005].

Contact

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale
Service des Victimes de la Guerre
Square de l'Aviation 31
1070 Bruxelles
Tél. 02/528.91.00 – Fax 02/528.91.22
warvictims@minsoc.fed.be
http://warvictims.fgov.be

Adresses utiles

Cabinet de Monsieur Flahaut, Ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Tél. 02/550.28.90 – Fax 02/550.29.19
cabinet@mod.mil.be
http://www.flahaut.be

Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de la Guerre (IV-INIG)
Boulevard du Régent 45/46
1000 Bruxelles
Tél. 02/227.63.00 – Fax 02/227.63.31
info@inig.fgov.be
http://www.inig.be

Service des Pensions du Secteur Public
Place Victor Horta 40 boîte 30
1060 Bruxelles
Tél. 02/558.60.00 – Fax 02/558.60.10
Info@sdpsp.fgov.be
http://www.ap.fgov.be

Ministère de la Défense
Section Expertise Administrative
Sous-section Notariat (HRG-A/N)
Quartier Reine Astrid
Rue Bruyn 1
1120 Bruxelles
Tél. 02/264.63.32
Dghr.hrgan@mil.be
http://www.mil.be

SPF Finances – Trésorerie
Service des Pensions de la guerre
Avenue des Arts 30
1040 Bruxelles
Tél. 02/233.76.97 (FR) – 02/233.70.62 (NL)

Centre d'Etudes et de Documentation, Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES)
Square de l'Aviation 29
1070 Bruxelles
Tél. 02/556.92.11 – Fax 02/556.91.00
cegesoma@cegesoma.be
http://www.cegesoma.be

Abréviations

BSC	Balanced Scorecard
CEGES	Centre d'Etudes et de Documentation, Guerre et Sociétés contemporaines
CRAB	statut de centre de recrutement de l'armée belge
D	statut de déporté pour le travail obligatoire
DG	Direction générale
EJC	statut de l'enfant juif caché
FCS	facteur critique de succès
ICP	indicateur critique de performance
IF	statut de l'incorporé de force dans l'armée allemande
IV-INIG	Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre
LVA	Landesversicherunganstalt (bureaux régionaux allemands d'assurance, invalidité, vieillesse)
MB	Moniteur belge
PP	statut de prisonnier politique
PP AD	statut de prisonnier politique ayant droit
R	statut de réfractaire au travail obligatoire
RC	statut de résistant civil
RDC	République Démocratique du Congo
RN	statut de résistant au nazisme
RPC	statut de résistant par la presse clandestine
SDR	dossier personnel du Service Documentation et Recherches
Sipo-SD	Sicherheitspolizei - Sicherheitsdienst
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges
SPF	Service public fédéral
SVG	Service des Victimes de la Guerre
TEC	Transports en Commun

Glossaire

Balanced scorecard :	instrument de mesure des prestations
Bizzcore :	outil informatique de la Balanced Scorecard
Fichier “Drancy” :	fichier des personnes déportées au départ de la France
Fichier “matières” :	fichier thématique de références renvoyant vers les documents de la documentation générale
Gedenkstätte :	mémorial
Musnet :	logiciel de gestion de collections permettant l’encodage des données du fichier “matières” et du fichier “SDR”
Personalakten :	dossiers judiciaires établis au nom d’une personne impliquée dans une affaire précise et ayant fait l’objet d’un jugement prononcé par un tribunal populaire allemand
Victory :	application informatique, en Oracle, reprenant les données de greffe (statuts, rentes et pensions)

Photo Régie des Bâtiments

Service public fédéral
Sécurité sociale

Editeur responsable : Claire Barette - Octobre 2006